



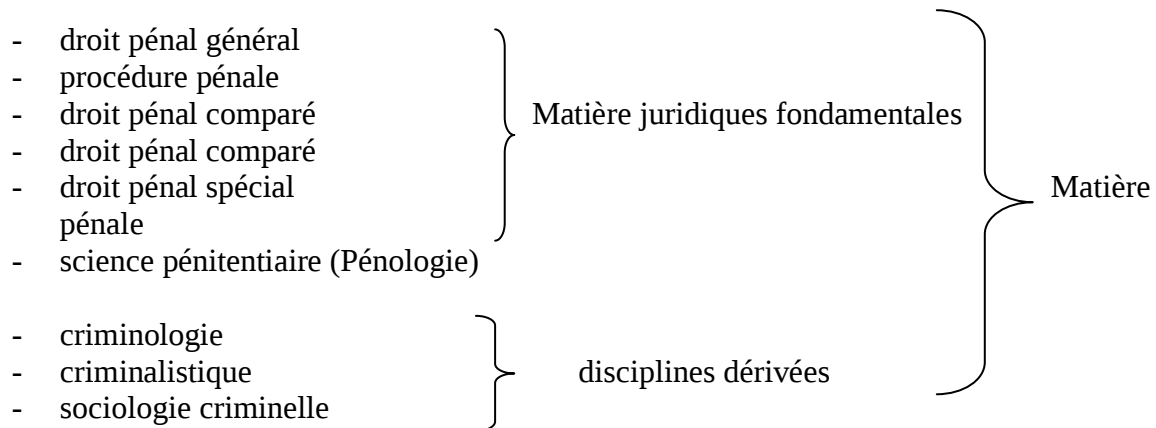
**MEMENTO
DU CONCOURS
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE**

VOLUME N° 1

PROCEDURE PENALE

Rédacteur : HUSSON Laurent

Le droit pénal comprend plusieurs branches, citez les?



Définissez "Droit pénal général" ?

C'est l'étude des comportements punissables (infractions), des sanctions applicables (peines), ainsi que les règles communes à toutes les infractions en matière de tentative, complicité, cause d'irresponsabilité pénale, etc. (Livre I du CP)

Qu'est-ce que le droit spécial ?

C'est une branche du droit pénal qui définit distinctement toutes les infractions pénales. (Livre II à V du CP).

Qu'est-ce' que le droit pénal comparé ?

C'est l'étude comparative des différents systèmes pénaux nationaux.

Qu'est-ce que la Procédure pénal ?

C'est l'ensemble des règles qui gouvernent la recherche, la constatation des infractions et le jugement de leur auteurs.

Qu'est-ce que la science pénitentiaire ?

C'est l'étude des peines, de leur nature et leur mode d'exécution.

Qu'est-ce que la criminalistique ?

C'est l'ensemble des techniques mises en œuvre, à savoir la médecine légale, la police technique et scientifique, l'anthropométrie etc pour établir les circonstances d'un crime ou d'un délit et identifier son auteur.

Qu'est-ce que la sociologie criminelle ?

C'est l'étude des diverses populations délinquantes.

Quels sont les principes régissant le droit pénal général ?

- la légalité des incriminations et des peines (« nul crime, nulle peine sans loi »).
- Interprétation stricte de la loi pénale.
- La non-rétroactivité de la loi pénale dans le temps.

Qu'est-ce que droit positif ?

C'est l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans un Etat ou dans la communauté internationale, à un moment donné, quelles que soient leurs sources. C'est le droit « posé », le droit tel qu'il existe réellement.

Dans quels cas, la non-rétroactivité d'une loi relative aux incriminations et aux peines s'applique ?

Lorsque la loi nouvelle crée une incrimination. Lorsque la loi nouvelle est plus sévère, c'est à dire élève le taux de la peine applicable à une infraction.

Dans quels cas, une loi nouvelle relatives aux incriminations et aux peines s'applique immédiatement ?

Lorsqu'elle précise le sens d'une loi antérieure.

Lorsqu'elle est plus douce, c'est à dire supprime une incrimination, abaisse le taux de la peine applicable d'une infraction...

Les lois nouvelles relatives à la compétence et à la procédure s'appliquent dans quel cas ?

- modifie la forme d'une voie de recours.
- règle la compétence des tribunaux.
- impose les formes de procédure.

Les lois nouvelles relatives à la compétence et à la forme et à la procédure ont une application non-immédiate dans quel cas ?

Lorsqu'elles suppriment ou modifient une voie recours.

Quelle est la hiérarchie des normes du droit ?

Elle s'établit, comme suit, dans l'ordre décroissant :

- | | | |
|---|---|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - les traités internationaux, et le droit communautaire. - La constitution du 04 octobre 1958, modifiée. - Les lois référendaires, organiques de finances ou ordinaire. | } | Loi (au sens large) |
| <ul style="list-style-type: none"> - Les principes généraux du droit (les ordonnances à valeur réglementaire) - les décisions prise par le Président de la République) - Les décrets pris en conseil des ministres, les décrets pris en conseil d'Etat ou non, les décret simples. - Les arrêtés ministériels, préfectoraux, municipaux - La coutume | } | Règlements |

Certaines infractions commises en France échappe à la compétence des tribunaux français. Les auteurs ne peuvent être arrêtés, ni détenus, ni jugés. Citez les.

Bénéficie de l'immunité diplomatique, les personnes et les locaux :

- du corps diplomatique (agents diplomatiques, leur famille, le personnel administratif, technique..., l'ambassade, l'habitation du chef de maison)
- du corps consulaire (le consul, leur famille, le personnel administratif, technique..., l'ambassade, l'habitation du chef de maison)
- des organisations internationales : le statut des représentants des Etats membres est analogue à celui des diplomates.

Qu'est-ce qu'une infraction ?

C'est une violation d'une loi de l'Etat, résultant d'un acte externe de l'homme, positif ou négatif, socialement imputable, ne se justifiant pas par l'accomplissement d'un devoir ou l'exercice d'un droit et qui est frappée d'une peine par la loi.

Quels sont les éléments constitutifs de l'infraction ?

Une infraction suppose la réunion de trois critères constitutifs :

- une violation de la loi pénale : élément légal.
- un fait matériel, acte positif ou négatif : élément matériel.
- une faute : élément moral.

Quelle est la classification des infractions d'après l'élément légal ?

C'est la classification tripartite des infractions. Elle est fondée sur la gravité de l'acte répréhensible commis :

- crime
- délit
- contravention

Quelle est la classification de l'infraction d'après l'élément matériel ?

Il y a 7 catégories :

- Délit matériel (mort d'une pers. Due à l'action du criminel)
- Délit formel (l'empoisonnement)
- Délit instantané (le vol)
- Délit continu (le recel)
- Délit simple (le meurtre)
- Délit d'habitude (l'exercice illégal de la médecine)
- Délit complexe (l'escroquerie)

Quelle est la classification de l'infraction d'après l'élément moral ?

Elle permet de distinguer essentiellement :

- les infractions politiques et les infractions de droit commun
- les infractions intentionnelles (avec volonté coupable) et les infractions non intentionnelles (l'intention est remplacé par la faute)

Quels sont les cinq phases successives de la réalisation de l'infraction ?

- la pensée de l'infraction
- la résolution d'agir
- les actes préparatoires
- le commencement d'exécution
- l'exécution proprement dite

Définissez la tentative punissable ?

Il ya tentative punissable lorsque le crime ou le délit projeté, prévu par la loi, s'est manifesté par un commencement d'exécution et que celle-ci n'a été suspendue ou qu'elle n'a manqué son effet qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur.

Quels sont les conditions de la tentative punissable ?

La tentative punissable suppose la réunion de trois éléments constitutifs :

- l'existence d'un commencement d'exécution
- l'absence de désistement volontaire
- l'absence de résultat nuisible

A partir de quel moment, l'action délictueuse constitue-t-elle la tentative punissable ?

Il ya commencement d'exécution quand l'auteur accomplit des actes tels que ceux-ci attestent de sa volonté irrévocable de consommer une infraction nettement déterminée.

Définissez la responsabilité pénale des personnes physiques ?

La responsabilité pénale est l'aptitude à répondre de ses actes délictueux et à subir la peine qui leur est attaché par la loi. Elle n'est pas un élément de l'infraction mais est l'effet et la conséquence juridique.

Quelles sont les conditions qui doivent être réunies pour qu'une personne puisse être sanctionnée pénalement ?

Une personne est punissable si elle est pénalement responsable, si elle a commis une faute (culpabilité) et si son acte n'est pas justifié.

Le code pénal prévoit pour certaines infractions des cas d'immunité, eu égard aux circonstances ayant précédé ou accompagné les faits. Quelles sont-elles ? citez des exemples :

- Il s'agit de l'exclusion de l'imputabilité : l'aptitude à répondre de ses fautes pénales est écartée par le manque de discernement dans les trois cas suivants :

- Jeune âge (exemption de peine applicable au mineur de 13 ans.)
- Trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli le discernement de la personne ou le contrôle de ses actes et la contrainte.
- Il s'agit de l'exclusion de la culpabilité : la faute pénale est écartée dans le cas où l'auteur :
 - commet une infraction fortuitement ou par erreur, de bonne foi ;
 - est en état de trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli le discernement ou le contrôle de ses actes au moment de la commission des faits.
- Il s'agit de l'exclusion de la justification de l'acte : l'infraction disparaît dans trois cas :
 - légitime défense
 - prescription ou autorisation d'agir en vertu de dispositions législatives ou réglementaires
 - état de nécessité

Quelles sont les personnes morales qui peuvent voir leur responsabilité pénale engagée ?

Ce sont :

- celles de droit privé à but lucratif (Sociétés civiles ou commerciales, groupement d'intérêt économique etc)
- celles de droit privé à but non lucratif (associations, partis ou groupements politiques, syndicats...)
- celles de droit public, à la seule exception de l'Etat (collectivités locales et établissements publics).

Quel est la condition de mise en œuvre de la responsabilité pénale ?

La responsabilité des personnes morales suppose que l'infraction ait été commise « pour leur compte, par des organes ou représentants ».

Donnez une définition du mot peine ?

La peine est sanction infligée à l'auteur d'une infraction pénale par un tribunal répressif, au nom de la Société ; elle atteint le délinquant soit dans sa personne, soit dans ses biens.

Quels sont les fonctions de la peine ?

Ils sont au nombre de quatre :

- Légalité : « pas de peine sans loi »
- Egalité : « à faute égale, peine égale »
- Personnalité : « seul le coupable est puni »
- Dignité : « la peine respecte la dignité humaine »

Citez le type de classification des peines ?

Il est possible d'établir de multiples classifications des peines suivant le point auquel on s'attache ; cependant, trois grandes classifications sont à retenir :

1. classification juridique

Fondée sur la manière dont les peines sont prononcées ou encourues, et sur les rapports qu'elles ont entre elles, elle distingue les peines principales et complémentaires.

2. classification légale

Elle distingue les peines criminelles, les peines correctionnelles, les peines contraventionnelles.

3. classification objective :

Fondée sur la nature de l'intérêt touché par la peine (liberté, droit ou patrimoine) elle distingue les peines privatives de liberté, les peines restrictives de liberté, les peines privatives de droits, les peines pécuniaires et la peine morale.

Définissez le concours d'infraction ?

Le concours d'infraction est l'existence de deux (ou plusieurs) infractions pénales distinctes :

- commises par le même auteur
- successivement ou simultanément
- liées ou non entre elles
- et non séparés par une condamnation pénale définitive

Quelles sont les formes diverses du concours d'infractions ?

Le concours d'infractions se présente sous deux formes :

- lorsqu'une personne est l'auteur de plusieurs de plusieurs faits matériels successifs dont chacun constitue une infraction (ex : une pers. Commet un vol aujourd'hui, puis le lendemain, un meurtre.) Il s'agit d'un concours d'infraction.
- lorsqu'un fait matériel unique enfreint à la fois plusieurs dispositions de la loi pénale et constitue à lui tout seul plusieurs infractions (ex : un individu abuse d'une jeune fille sur un chemin public. Le fait matériel unique commis comporte 3 transgressions de la loi pénale : viol, exhibition sexuelle et violence). Il s'agit d'un concours idéal d'infractions : seule la qualification la plus grave sera retenue.

Expliquez la récidive ?

La récidive est l'état de la personne physique ou morale qui, ayant été condamnée définitivement une première fois, commet une nouvelle infraction pour laquelle elle encourt une condamnation pénale.

Quel est la preuve de la récidive ?

Pour que la juridiction de jugement puisse se prononcer en connaissance de cause à l'encontre d'un prévenu ou d'un accusé, il faut qu'elle soit exactement renseignée sur son passé pénal, c'est à dire savoir s'il s'agit d'un délinquant primaire ou d'un récidiviste.

Pour ce dernier, le juge doit connaître le passé pénal des personnes, le législateur a organisé un système de preuve de la récidive constitué principalement par le casier judiciaire national automatisé.

Quel est le but du casier judiciaire ?

Il est réglementé par le CPP. Il a pour but de renseigner rapidement sur les antécédents judiciaires d'une personne, en particulier sur les condamnations qu'elle a encourues.

Comment s'organise le casier judiciaire ?

Le service du casier judiciaire est national et automatisé. Ce service est dirigé par un magistrat de l'administration central du ministère de la justice, sous le contrôle et l'autorité du directeur des affaires criminelles et des grâces.

Ce service peut comporter un ou plusieurs centres de traitement. Il concerne : les personnes nées en France métropolitaine, nées à l'étranger, les personnes dont l'acte de naissance n'est retrouvé, et les personnes dont l'identité est douteuse.

Quels sont les principes fondamentaux du prononcé de la peine ?

- ⇒ La suppression des peines accessoires : « Aucune peine ne peut être appliquée si la juridiction ne l'a pas expressément prononcée » ; Cela signifie qu'aucune peine accessoire ne peut être attachée de plein droit à une peine principale résultant à une condamnation pénale.
- ⇒ La liberté du juge dans le choix de la peine : le juge a toujours la faculté de ne prononcer que l'une des peines encourues pour l'infraction dont il est saisi.
 - Le choix du quantum de la peine (le juge dispose de la plus grande latitude pour adapter la peine à la personnalité du délinquant).
 - Période sûreté : autre moyen d'adapter la peine à la personnalité du délinquant, la période de sûreté permet à la juridiction de prévoir que, pendant une durée plus ou moins longue le condamné à une peine privative de liberté d'au moins 5 ans, sans sursis ne pourra bénéficier de disposition particulière (semi-liberté, libération conditionnelle, permission de sortir...).

Dans quels cas, la période de sûreté est obligatoire ?

En cas de condamnation à une peine privative de liberté égale ou supérieure à dix ans, non assortie d'un sursis, prononcée pour les infractions spécialement prévue par la loi, la juridiction doit déterminer une période de sûreté dont la durée est de la moitié de la peine : 15 ans en cas de réclusion criminelle de 30 ans ou s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, 18 ans.

La cour d'assises ou le tribunal correctionnel, par décision spéciale, peuvent soit porter la durée de cette période de sûreté jusqu'à deux tiers de la peine ou vingt-deux ans en cas de condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, soit décider de réduire ces durées.

Dans quels cas, la période de sûreté est facultative ?

En cas de condamnation à une peine privative de liberté supérieure à 5 ans, non assortie d'un sursis, prononcée pour toute infraction, la juridiction peut fixer une période de sûreté qui ne peut excéder les deux tiers de la peine prononcée, ou 22 ans, s'il s'agit d'une condamnation à une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

Citez les différentes peines ?

- ⇒ Les peines privatives de liberté
 - La réclusion criminelle à perpétuité ou à temps (La réclusion criminelle est une peine principale de droit commun).
 - La détention criminelle à perpétuité ou à temps (peine principale politique).
 - L'emprisonnement correctionnel (peine principale de droit commun).

⇒ Le placement sous surveillance électronique

⇒ Les peines restrictives de liberté :

- L'interdiction de séjour (peine complémentaire : . 5 ans pr délit ; .10ans pr crime)
- L'interdiction du territoire français (peine complémentaire pour certaines infractions)
- Le travail d'intérêt général (peine alternative)

⇒ Les peines privatives ou restrictives de droit (elles sont de deux types : les peines principales alternatives à l'emprisonnement et à l'amende, et les peines complémentaires pour un délit puni d'une peine d'emprisonnement) :

- L'interdiction des droits civiques, civils et de famille (10ans pour crime ; 5 ans pour délit)
- L'interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale.

⇒ Les peines patrimoniales :

- L'amende (peine principale pour contravention ou délit ; peine complémentaire pour crime)
- Le jour-amende
- La confiscation (peine complémentaire criminelle, correctionnelle et contraventionnelle ; peine principale alternative délit et C/5)

⇒ La peine morale (peine complémentaire pr crime, délits lorsque la loi le prévoit)

Quels sont les types d'aménagement de l'exécution des peines ?

La sanction n'est pas toujours immédiate et intégralement exécutée ; sa mise en œuvre peut être retardée ou adoucie par :

- un sursis simple, un sursis avec mise à l'épreuve, un sursis assorti de l'obligation d'accomplir un TIG, une libération anticipée conditionnelle, une suspension provisoire ou un fractionnement de la peine, une réduction de la peine.

Quelles sont les mesures exceptionnelles qui mettent fin à la peine ?

Les causes particulière d'extinction des peines sont :

- le décès du condamné
- la prescription de la peine
- la grâce
- l'amnistie
- la grâce amnistiante

Définissez la prescription de la peine ?

C'est l'extinction de droit de faire exécuter une sanction pénale, lorsqu'un laps de temps s'est écoulé depuis la condamnation, sans qu'elle ait été subie.

Quelles sont les peines prescriptibles ?

Toutes les peines qui nécessite de la part de la Société un acte matériel d'exécution, sur la personne ou sur les biens, sont prescriptibles.

Sont concernés : la réclusion criminelle, la détention criminelle, l'emprisonnement, l'amende, la confiscation.

Quelles sont les peines imprescriptibles attachées obligatoirement à la condamnation ?

Outre les peines prononcées pour crime contre l'humanité, les peines qui s'exécutent d'elle-même, sans autre intervention que le prononcé de la condamnation sont imprescriptibles.

C'est ainsi que la prescription ne s'applique pas à :

- l'incapacité de disposer et de recevoir à titre gratuit
- l'interdiction de séjour, en cas de prescription d'une peine prononcée en matière criminelle
- l'interdiction de certains droits, en matière correctionnelle
- les incapacités attachées par des lois spéciales à certaines condamnations.

Quel est le délai de la prescription de l'action publique ?

La prescription de l'action publique, qui a pour effet d'éteindre l'action publique, l'action publique, lorsqu'après un certain laps de temps, aucune poursuite n'a été exercée :

- 10 ans pour les crimes
- 3 ans pour les délits
- 1 an pour les contraventions

Quel est le délai de la prescription de la peine ?

La prescription de la peine, qui a pour effet d'éteindre la peine, lorsqu'un certain temps fixé par la loi s'est écoulé depuis sa condamnation définitive sans que la peine ait été subie.

Il est fixé à :

- 20 ans en matière criminelle
- 5 ans en matière correctionnelle
- 2 ans en matière contraventionnelle ou de police

Quelles sont les causes de suspension et d'interruption de la prescription de la peine ?

La prescription peut être suspendue :

- soit par un obstacle de droit (ex : sursis simple avec mise à l'épreuve)
- soit par un obstacle de fait (ex : guerre, calamité...)

Après disparition de la cause, la prescription débute à nouveau. Le temps de prescription déjà écoulé ne compte pas.

La prescription peut être interrompue :

Toutes les fois qu'un acte d'exécution de la peine est accompli (ex : arrestation, contrainte par corps)

Après la disparition de la cause, la prescription débute à nouveau. Le temps de prescription déjà écoulé ne compte pas.

Donnez une définition de la grâce ?

La grâce est un acte de clémence du Président de la République qui fait à un individu frappé d'une condamnation définitive et exécutoire, remise totale ou partielle de la peine, ou bien qui lui substitue une peine plus douce.

Quel est l'intérêt de la grâce ?

Elle permet de :

- corriger une sévérité excessive de la loi ;
- tenir compte d'un cas social ou familial ;
- récompenser ou d'encourager l'amendement d'un condamné ;
- porter rapidement remède à une erreur judiciaire.

Quelles sont les conditions d'application de la grâce ?

Elle peut bénéficier à tous les délinquants majeurs ou mineurs, primaires ou récidivistes, français ou étrangers.

Pour qu'un condamné puisse être gracié, la condamnation doit être :

- définitive : aucune voie de recours ne doit plus pouvoir être exercée ;
- exécutoire : l'effet de la grâce est précisément de dispenser l'exécution de la peine, en tout ou partie.

Quel est le domaine d'octroi de la grâce ?

Elle s'applique toujours aux peines principales, de droit commun ou politiques.

Elle s'applique éventuellement aux peines complémentaires et les laisse subsister, sauf dispositions contraires du décret.

Elle ne s'applique jamais aux amendes fiscales ainsi qu'au droit pour la victime d'obtenir réparation du préjudice causé par l'infraction.

Quel est la procédure d'octroi de la grâce ?

Le recours en grâce est adressé au Président de la République :

- soit par l'intéressé ;
- soit en son nom, par un membre de sa famille ou son avocat

La chancellerie transmet la demande, par l'intermédiaire du Procureur Général, au parquet ayant prononcé la condamnation.

Le Procureur Général donne son avis et retourne le dossier à la Chancellerie. Le recours en grâce est instruit par la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice, qui le soumet, le cas échéant, à l'examen préalable du ou des ministères intéressés.

Citez les différentes formes de la grâce ?

- La grâce individuelle et la grâce collective
- La grâce pure et simple et la grâce conditionnelle.

(ex. L'octroi de la grâce à une obligation : versement des dommages et intérêts à la victime.

Le maintien du bénéfice de la grâce, à l'observation certaines mesures pendant un délai plus ou moins long : cure de désintoxication).

Quels sont les effets de la grâce ?

La grâce laisse subsister la condamnation.

La condamnation :

- reste inscrite au casier judiciaire, avec mention de la grâce accordée ;

- compte pour la récidive ;
- n'efface pas les incapacités et déchéances qui résultent de la condamnation.

Définissez « l'amnistie » ?

C'est un acte du pouvoir législatif qui efface rétroactivement la caractère délictueux des faits auxquels elle s'applique.

Aux termes de la constitution, l'amnistie ne peut être accordée que par la loi.

Le droit d'amnistie se justifie par l'intérêt qui s'attache, sur le plan social, à faire pousser l'oubli sur certains faits et leurs conséquences pénales.

Qui peut bénéficier de l'amnistie ?

Toute personne ayant commis une ou plusieurs infractions nettement déterminées par chaque loi d'amnistie (à moins que celle-ci précise expressément la catégorie de délinquants à laquelle elle s'applique).

Quel est le délai de l'amnistie ?

Il n'y a pas de délai d'épreuve.

L'amnistie peut intervenir à tout moment, aussi bien au moment de la mise en mouvement de l'action publique qu'après la condamnation définitive.

Comment bénéficier de l'amnistie ?

Il n'y a pas de demande à faire. Acquise de plein droit, si les conditions fixées par la loi d'amnistie sont remplies.

Quels sont les effets de l'amnistie ?

L'amnistie efface le caractère d'infraction pénale des faits, mais laisse subsister matériellement les faits amnistiés.

Quels sont les formes de l'amnistie ?

Il existe trois formes d'amnistie :

- l'amnistie pure et simple : la loi d'amnistie s'applique de plein droit.
- L'amnistie judiciaire : le bénéfice de l'amnistie est subordonné à l'importance de la peine qui a été ou sera prononcée. Il faut nécessairement un jugement. Le juge aura donc, éventuellement, le pouvoir d'en faire bénéficier ou non le délinquant, suivant le taux de la peine qu'il lui infligera.
- L'amnistie conditionnelle : le bénéfice de l'amnistie peut être subordonné à certaines conditions. Ex : paiement effectif de l'amende.

Qu'est-ce que la grâce amnistiante ?

La grâce amnistiante est une combinaison de l'amnistie et de la grâce.

Le pouvoir législatif intervient d'abord en accordant l'amnistie aux infractions dont les auteurs auront fait l'objet d'un décret de grâce, dans certain délai.

Le président de la République désigne ensuite, après un examen particulier et individuel des recours, les personnes qui bénéficieront de la grâce et, par voie de conséquence, de l'amnistie accordée par la loi.

Ainsi, par son caractère individuel, la grâce amnistiante permet d'éviter d'octroyer l'amnistie à des individus dangereux.

Les effets de la grâce amnistiante sont les mêmes que ceux de l'amnistie.

Donnez une définition de la Réhabilitation ?

Elle apparaît comme étant une mesure qui a pour objet de rendre à un individu la capacité légale qu'il a perdu, à la suite d'une condamnation à une peine criminelle, conditionnelle ou contraventionnelle par un tribunal français.

Quels sont les effets de la Réhabilitation ?

La réhabilitation judiciaire ou légal s'applique individuellement à toutes les condamnations antérieures, mais n'annule pas les effets déjà acquis.

Quels sont les formes de la Réhabilitation ?

La Réhabilitation se présente sous 2 formes :

- réhabilitation légale (ou de droit)
- réhabilitation judiciaire.

Quelles sont les conditions de recevabilité de la réhabilitation légale ou de droit ?

Elles sont au nombre de trois :

- l'exécution de la peine comme pour la réhabilitation judiciaire ;
- le délai d'épreuve pour les personnes physiques est de :
 - 3 ans pour une condamnation à l'amende ou à la peine de jour-amende
 - 5 ans pour une condamnation unique à une peine d'emprisonnement ne dépassant pas un an ou à une peine autre que la réclusion criminelle, détention criminelle, l'emprisonnement, l'amende ou jour-amende ;
 - 10 ans pour une condamnation unique à une peine d'emprisonnement ne dépassant 10 ans ;
 - 10 ans pour les condamnations multiples dont le total ne dépasse pas 5 ans
 - pour les personnes morales, un délai d'épreuve de 5 ans est prévu pour une condamnation à l'amende ou autre (à l'exception de la dissolution).
- la seule obligation de bonne conduite consiste dans le fait de n'avoir subi, pendant le délai d'épreuve, une condamnation à une peine d'emprisonnement ou à une peine plus grave pour crime ou délit.

Quelle est la procédure d'octroi pour la Réhabilitation légal ?

Dès qu'elle est acquise par l'écoulement du délai d'épreuve, la réhabilitation légal bénéficie de plein droit à l'intéressé qui n'a aucune démarche à accomplir.

Quelles sont les conditions de recevabilité d'une réhabilitation judiciaire ?

Le condamné doit satisfaire à 3 conditions :

- l'exécution de la peine : le condamné doit avoir exécuté la peine principale, justifié du paiement de l'amende et des dommages et intérêts...
- un délai d'épreuve : un certain laps de temps doit s'être écoulé depuis la fin de l'exécution de la peine principale
- une bonne conduite.

Quelle est la procédure pour obtenir la réhabilitation judiciaire ?

Le demandeur adresse une requête au procureur de la république qui transmet le dossier au procureur général pour saisir la chambre d'accusation qui rend un arrêt (de rejet ou de réhabilitation)

Définissez la loi ?

C'est la source du droit pénal. Votée par le parlement. Elle fixe les règles concernant la détermination des crimes et délits, ainsi que les peines qui leur sont applicable.

Définissez la jurisprudence ?

Ensembles des décisions de justice publiées qui interprètent le sens des textes de droit. Le cas échéant complète les lois et règlements.

Comparer le délit civil, l'infraction, et la faute disciplinaire ?

Le délit civil est sanctionné par l'obligation de réparer. C'est la responsabilité civile.

L'infraction est sanctionnée par une peine (emprisonnement-amende).

La faute disciplinaire est sanctionnée par une mesure disciplinaire (arrêt).

Définissez l'action publique ?

Exercée au nom de la société pour faire prononcer une peine encourue à l'auteur de l'infraction. Elle est confiée à l'ensemble des magistrats : Ministère public.

Définissez l'action civile ?

Exercée par la personne lésée pour obtenir réparation du préjudice causé par commission d'une infraction.

Expliquez la légalité des délits et des peines et leurs conséquences ?

Légalité des incriminations :

- le juge doit interpréter restrictivement le loi
- il ne peut pas créer d'incrimination

légalité des peines :

- le juge ne peut pas créer de peine
- il a pouvoir d'appréciation pour fixer la peine dans la limite d'un maximum fixé par la loi

Que veut dire « non rétroactivité de la loi » ?

La loi dispose que pour l'avenir.

Les faits survenus avant l'élaboration et le vote de la loi ne peuvent être relevés.

Quel est la différence entre la tentative punissable, le délit manqué ou le délit impossible ?

La tentative est l'interruption de l'entreprise délictueuse imputable à l'inachèvement des opérations matérielles d'exécution.

Le délit manqué et le délit impossible, démontrent que les actes d'exécution sont poussés jusqu'au stade de la consommation. Le délinquant malgré tout ne parvient pas au résultat final.

Quel est la différence entre un délit continu et le délit d'habitude ?

Le délit continu est l'action qui se prolonge dans le temps. Ex. le recel.

Le délit d'habitude est l'accomplissement de plusieurs actes semblables dont chacun pris isolément n'est pas punissable. Ex. exercice illégal de la médecine.

Existe t-il une responsabilité pénale du fait d'autrui ?

L'article 121-1 du CP pose le principe de la personnalité des peines : nul n'est responsable pénalement que de son propre chef.

2 exceptions : cas de responsabilités pénales particuliers.

La responsabilité pénale du complice.

La responsabilité pénale du fait d'autrui.

Définition des causes de non culpabilité ?

Les causes de non culpabilité sont des circonstances affectant la personnalité de l'auteur d'une infraction qui, en supprimant son intelligence ou sa liberté, excluent sa culpabilité et par suite, sa responsabilité pénale.

Enoncer les causes de non culpabilité ?

La démence

La contrainte

L'erreur

Cas particulier : la minorité de 13ans

Quels sont les conséquences des causes de non culpabilité ?

Elles excluent la culpabilité, mais ne rend pas l'acte ni licite, ni conforme au droit.

Elles ne suppriment l'infraction, qu'à l'égard des individus qui bénéficient. Elles ne profitent ni aux coauteurs, qui ne peuvent l'invoquer personnellement.

Elles constituent pour l'auteur un moyen de défense, à lui d'en apporter la preuve.

La démence reste civilement responsable de ses actes.

Citez les éléments constitutifs de la démente ?

Il faut :

Qu'elle soit complète

Qu'elle se soit manifestée au temps de l'action.

Citez les éléments constitutif de la contrainte ?

Il faut :

Qu'elle soit irrésistible

Qu'elle ne résulte pas d'une faute antérieure de la personne contrainte.

Définissez les faits justificatifs ?

Ils sont la circonstances qui, précédant ou accompagnant la commission de l'infraction, excluent la responsabilité pénale de son auteur.

Enumérer les faits justificatifs ?

L'ordre de la loi et le commandement de l'autorité légitime

La légitime défense

L'état de nécessité

Cas particulier : le consentement de la victime

Qu'entraîne la reconnaissance d'un fait justificatif ?

Ministère public=un classement sans suite

Juridiction d'instruction=un arrêt ou une ordonnance de non lieu

Juridiction de jugement=jugement ou arrêt de relaxe ou d'acquittement

Quels ont les conséquences des faits justificatifs ?

Ils rendent licite et conforme au droit

Ils supprime l'infraction elle-même d'une manière absolue et à l'égard de tous ceux qui ont participé en tant que coauteurs ou complices

Ils constituent pour l'auteur un moyen de défense, à lui d'en apporter la preuve

Ils excluent la responsabilité civile (sauf pour l'état de nécessité).

Donnez une définition de l'ordre de la loi et le commandement de l'autorité légitime ?

N'est nullement responsable la personne qui a accompli un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires.

N'est nullement responsable la personne qui a accompli un acte commandé par cette autorité législative, sauf si cet acte est manifestement illégal.

Définissez la légitime défense ?

Est le droit de se défendre ou de défendre autrui contre une agression injuste, de même que de défendre un bien.

Donnez les éléments constitutifs de la légitime défense ?

Un acte se rapportant à l'agression devant être :

- injuste
- actuel
- dirigé contre un bien ou une personne.

Un acte se rapportant à la défense :

- proportionné
- simultané
- nécessaire.

Citez les cas privilégiés de la légitime défense ?

Une agression nocturne d'une maison habitée.

3 conditions :

- une effraction
- dans un lieu habité
- pendant la nuit

Vol ou pillage avec violence.

2 conditions :

- un vol ou un pillage
- exécuté avec violence.

Donnez une définition de l'état de nécessité ?

N'est pas pénalement responsable la personne qui face à un danger actuel ou imminent, qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien. Sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.

Donnez les éléments constitutifs de l'état de nécessité ?

3 éléments :

Nécessité

Proportionnalité entre la gravité de l'acte et la gravité du mal évité

Absence de faute à l'origine de la nécessité ;

Quelles sont les conditions pour que le consentement de la victime fasse disparaître un des éléments constitutifs de certaines infractions ?

- l'acte doit être antérieur ou concomitant à l'acte d'agression
- le consentement doit être sincère et libre
- l'acte doit émaner d'une personne raisonnable

Donnez une définition des circonstances aggravantes ?

Faits limitativement déterminés par la loi, qui lorsqu'ils accompagnent l'acte principal, entraîne l'élévation du taux de la peine au dessus du maximum prévu pour l'infraction à l'état simple.

Citez les caractéristiques des circonstances aggravantes ?

Elles sont dites légales et s'appliquent obligatoirement.

Quelles est la classification des circonstances aggravantes ?

- réelles
- personnelles
- mixtes

Donnez le domaine des circonstances aggravantes ?

Ce sont les faits ayant accompagné la commission de l'infraction :

- préparation de l'infraction par son auteur (préméditation)
- moyens d'exécution de l'infraction (port d'arme)
- mode d'exécution (concours)
- lieu de l'infraction (vol)
- répétition des actes délictueux (habitude)
- pluralité d'auteurs (bande organisée)
- pluralité des victimes
- la victime (âge, qualité)
- qualité de la victime (ascendant, descendant)
- gravité du dommage causé (violences)

En quelle matière les circonstances aggravantes influent ?

- sur la nature juridique de l'infraction (délit ou crime)
- sur les règles de compétences et de procédures applicables (TC ou cour d'assise)

Donnez une définition de la complicité ?

Est complice d'un crime ou d'un délit, la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation.

Est également complice, la personne qui, par don, promesse, menace, contrainte, abus d'autorité ou de pouvoir, aura provoqué à une autre infraction ou donné des ordres pour la commettre.

Citez les éléments constitutifs de la complicité ?

- un acte principal punissable
- un acte de complicité prévu par l'article 121-7 du CP
- une participation intentionnelle

Quels sont les actes de complicité ?

- avoir provoqué par dons, promesse, abus d'autorité ou de pouvoir, contrainte

- avoir donné des instructions
- avoir aidé ou assisté.

Quelle est la distinction entre la complicité et la coaction ?

Est coauteur, celui qui commet un acte matériel rentrant dans la définition légale de l'infraction commise.

Est complice, celui qui participe à l'infraction, par des moyens prévue à l'art. 121-7 du CP, mais sans commettre un acte constitutif de l'infraction commise.

Quel est le 1^{er} terme de la récidive ?

Il faut une condamnation :

- pénale
- définitive
- non effacée
- prononcée par un tribunal français

Sous quelle forme les renseignements du casier judiciaire d'une personne sont-ils donnés ?

Sous forme de bulletin :

- N°1=Autorité judiciaire
- N°2=Autorités administratives ou militaires
- N°3=la personne concernée.

Par qui est tenu le casier judiciaire ?

Il est tenu sous l'autorité du Ministère de la justice.

Il est dirigé par un magistrat de l'administration centrale du ministère de la justice, sous le contrôle et l'autorité du directeur des affaires criminelles et des grâces.

De quoi peuvent résulter les causes légales d'exemption ou de diminution de la peine ?

De ce que le délinquant ayant commis l'acte, se trouvait dans les conditions diminuant la compréhension de la portée de ses actes.

De ce que le délinquant a fait montré d'un repentir actif.

Citez les caractéristiques des causes légales d'exemption ?

Elles sont dites légales.

Elles s'appliquent obligatoirement.

Sauf exception (minorité de 13 ans).

Quels sont les effets des causes d'exemption ?

Elles n'affectent pas la culpabilité de l'auteur, qui reste entière.

La juridiction d'instruction ne rend pas une ordonnance ou un arrêt de non-lieu mais renvoi le mis en examen devant la juridiction de jugement.

La juridiction de jugement prononce l'exemption et non la relaxe ou l'acquittement de celui qui bénéficie d'une cause d'exemption.

La responsabilité civile reste pleine et entière.

L'exemption reste toujours personnelle à l'agent en situation de l'invoquer, elle ne profite à aucun des complices ou coauteurs.

Donnez la classification des causes de diminution ?

- les causes réelles : faits ayant accompagné la commission de l'infraction=dénoncer, rendre la liberté.
- Les causes personnelles : faits tenant à la personnalité du délinquant=mineur de 13 à 18 ans.

Quels sont les effets des causes de diminution ?

- Effets sur la nature juridique de l'infraction :

La substitution transforme le crime en délit.

- Effets sur la peine :

Diminution de durée dans la même catégorie de peine.

Substitution d'une peine criminelle à une peine correctionnelle.

Qu'est-ce qu'une condamnation par contumace ?

Lorsque après signification faite à son domicile de l'arrêt de renvoi devant une cour d'assises, l'accusé ne s'est pas présenté ou constitué prisonnier. Lorsque l'accusé n'a pu être saisi ou s'est évadé. Il est alors désigné contumax.

Le contumax est jugé par la cour d'assises, sans l'assistance d'un jury. De même aucun avoué ni conseil ne peut se présenter pour représenter l'accusé contumax.

Le pourvoi en cassation n'est pas ouvert au contumax.

Quels sont les intérêts de la grâce ?

Elle permet :

- de corriger une sévérité excessive de la loi.
- De tenir compte d'un cas social ou familial.
- De récompenser ou d'encourager l'amendement d'un condamné.
- De porter rapidement remède à une erreur judiciaire.

Quels sont les effets de la grâce ?

La grâce dispense de l'exécution de la peine.

Quelle est la restriction prévue par le Code Pénal en matière de semi-liberté ?

La personne condamnée à une peine inférieure ou égale à un an d'emprisonnement doit justifier :

- de l'exercice d'une activité professionnelle.
- De son assiduité à un stage ou d'un emploi temporaire en vue de son insertion sociale.
- De la nécessité de subir un traitement médical.

Qu'est-ce que la détention provisoire?

La détention provisoire est l'incarcération, avant jugement, de l'auteur présumé d'un crime ou d'un délit dans les cas déterminés par la loi.

Donnez une définition de l'action publique?

C'est l'action à fin répressive, c'est à dire l'action tendant au prononcé d'une peine. C'est l'objet essentiel d'un procès-verbal.

Qu'est-ce qu'un témoignage?

C'est le récit par une personne relatant ce qu'elle a vu, entendu ou appris des faits constitutifs d'une infraction ou de l'auteur de ces faits.

Quel l'objet d'un procès pénal?

L'objet d'un procès pénal est le prononcé d'une peine contre le délinquant qui a troublé l'ordre à la société.

Quelles sont les fonctions du parquet?

Les fonctions du parquets ou ministère public sont essentiellement d'exercer l'action publique ou non, c'est à dire de poursuivre ou non l'auteur présumé d'une infraction devant les juridictions pénales. Pour ce faire, le parquet dispose du principe de l'opportunité des poursuites qui lui permet de manière discrétionnaire de prendre une telle décision.

Dans quel a lieu une procédure d'instruction ?

Une procédure d'instruction propre dite aussi « information judiciaire » a lieu obligatoirement et à deux degrés lorsque le juge d'instruction est saisi de faits qualifiés crime par la loi pénal, facultativement et à un degrés lorsqu'il s'agit d'un délit ou d'une contravention. Dans ce dernier cas, l'instruction reste rare.

Que savez vous au sujet de la composition pénal ?

La composition pénale est une mesure alternative aux poursuites dont dispose le parquet depuis la loi du 23 juin 1999. Elle consiste dans l'exécution d'une mesure (ex : versement d'une somme au profit du trésor, exécution d'un travail d'intérêt général) par un individu ayant reconnu être l'auteur de certains délits ou contraventions. Si l'individu exécute la mesure, la composition pénale a pour objet l'extinction des poursuites, c'est à dire qu'il ne pourra pas être renvoyé devant une juridiction de jugement.

A qui incombe la recherche de la preuve dans le cadre de la procédure pénale ?

La recherche de la preuve dans le cadre de la procédure pénale incombe d'une part à la police judiciaire dans le cadre de l'enquête (préliminaire ou de flagrance), au juge d'instruction dans le cadre de l'information judiciaire. Celui-ci peut néanmoins déléguer la recherche de certaines preuves à la police judiciaire par le biais de commissions rogatoires.

Qu'est-ce qu'un OPJ ? Quelles sont ses compétences ?

Un OPJ est un Officier de Police Judiciaire. Sa mission est celle de police judiciaire : elle consiste dans la constatation des infractions, la recherche des preuves y afférant et leurs auteurs. Ils exécutent leur mission soit dans le cadre de l'enquête, soit dans le cadre des commissions rogatoires lorsqu'ils sont requis de le faire par le juge d'instruction.

Qu'est-ce que l'aveu ?

L'aveu est une déclaration par laquelle une personne reconnaît en totalité ou en partie le bien fondé des accusations portées contre elle. Elle juge l'appécie librement, c'est à dire qu'il n'est pas obligé de considérer pour vrai ce qui est dit par l'individu. Il est de plus divisible, ce qui signifie que le juge peut tenir pour vrai certaines déclarations et en écarter d'autres.

Donnez une définition de l'action civile ?

L'action civile est l'action en réparation du préjudice subi par la victime d'une infraction. Les juridictions pénales, dont la mission essentielle est de statuer sur l'action civile et allouer à la victime des dommages et intérêts.

Qu'est-ce qu'un rapport ; qu'est-ce qu'un procès-verbal ?

Un procès-verbal est, comme un rapport, un écrit tendant à faire des constatations, enregistrer des déclarations ou dépositions. La valeur probante du procès-verbal est supérieure à celle du rapport. Certains procès verbaux valent à titre de simple renseignement, d'autres font foi jusqu'à preuve du contraire. D'autres encore valent jusqu'à inscription de faux.

Qui a la charge de la preuve dans le procès-verbal ?

Dans le procès-pénal, la preuve incombe à l'accusation, c'est à dire au ministère public. C'est en effet à celui qui prétend poursuivre une infraction qu'il incombe de la prouver. Cela n'empêche pas que le prévenu ou accusé puisse apporter ses propres éléments de preuve à travers l'exercice des droits de la défense, afin de contrer les accusations portées par l'accusation.

Qui apprécie la preuve dans le procès-pénal ?

Différents principes gouvernent la preuve dans le procès-pénal :

- le premier principe est celui selon lequel l'individu poursuivi est présumé innocent.
- Le second principe est celui selon lequel la charge de la preuve incombe à l'accusation c'est à dire au ministère public.
- Le troisième est celui selon lequel le juge décide en fonction de son intime conviction
- La quatrième enfin est celui selon lequel le doute doit bénéficier à l'accusé (ou au prévenu)

Qu'est-ce qu'un APJ ? Quelles sont les compétences ?

Un APJ est un agent de police judiciaire. Il est investi de certaines attributions de police judiciaire et seconde les OPJ dans l'exercice de ses fonctions. Les APJ doivent être distingués des APJA (agents de police judiciaire adjoints) dont font partie les policiers municipaux. Les compétences de ces derniers sont exposées dans la loi du 15 avril 1999 et ses décrets d'application.

Qu'est-ce qu'une enquête préliminaire ?

C'est une enquête effectuée par la police judiciaire de sa propre initiative ou sur demande du parquet après qu'une infraction ait été commise. Elle ouvre la possibilité aux OPJ d'effectuer diverses investigations ; Les pouvoirs sont cependant moins étendus que dans le cadre d'une enquête de flagrance.

Qu'est-ce qu'une enquête de flagrance ?

C'est une enquête effectuée par la police judiciaire de sa propre initiative ou sur demande du parquet après qu'une infraction ait été commise dans les conditions légalement posées de la flagrance. Les pouvoirs d'investigations qu'elle ouvre sont plus étendus dans le cadre de cette enquête que dans l'enquête préliminaire.

Qu'est-ce qu'une garde à vue ?

C'est la rétention dans les locaux de la police ou de la gendarmerie d'une personne contre laquelle il existe des indices qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ou participé à sa commission. L'objet de la garde à vue est l'obtention de renseignements sur cette infraction.